

Université Marie et Louis Pasteur Maison de l'université

1, rue Claude Goudimel 25030 Besançon cedex Besançon, le 3 avril 2025,

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

La présidente de l'Université Marie et Louis Pasteur

Bureau n° 104 - DAJI - MDU

Mél.: elections-epe@univ-fcomte.fr

Tél.:

Françoise PACCAUD

- 03 81 66 59 35

Clémence LAVIGNE

0381665706

Emma WECK

- 03 81 66 55 64

Justine PIRANDA

- 03 81 66 50 38

à

Mesdames et Messieurs les électrices et électeurs du représentant du collège B, secteur Juridique Economique et de Gestion de la commission de la recherche du conseil

académique de l'université

ARRÊTÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-1 à D. 719-40 ;
- Vu le décret n° 2024-1082 du 29 novembre 2024 portant création de l'Université Marie et Louis Pasteur ;
- **Vu** l'arrêté électoral en date du 24 mars 2025 relatif à l'élection du représentant du collège B, secteur Juridique Economique et de Gestion de la commission de la recherche du conseil académique de l'université Marie et Louis Pasteur,
- **Vu** l'avis du comité électoral consultatif du 24 mars 2025.

Article 1 : Candidature recevable

Pour l'élection du représentant du collège B de la commission de la recherche, secteur juridique économique et de gestion, dont le scrutin est prévu du mardi 15 avril au mercredi 16 avril, la candidature suivante est jugée recevable :

- Marie-Line Duboz (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable)

Article 2.

Le directeur général des services de l'Université Marie et Louis Pasteur, les directeurs de composantes et les responsables administratifs des composantes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet et transmis à la rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière des universités.

La Présidente de l'Université Marie et Louis Pasteur

INIVERSITA IE & LOUIS PASTEUR

Marie-Christine WORONOFF

